

Virainval

35/III

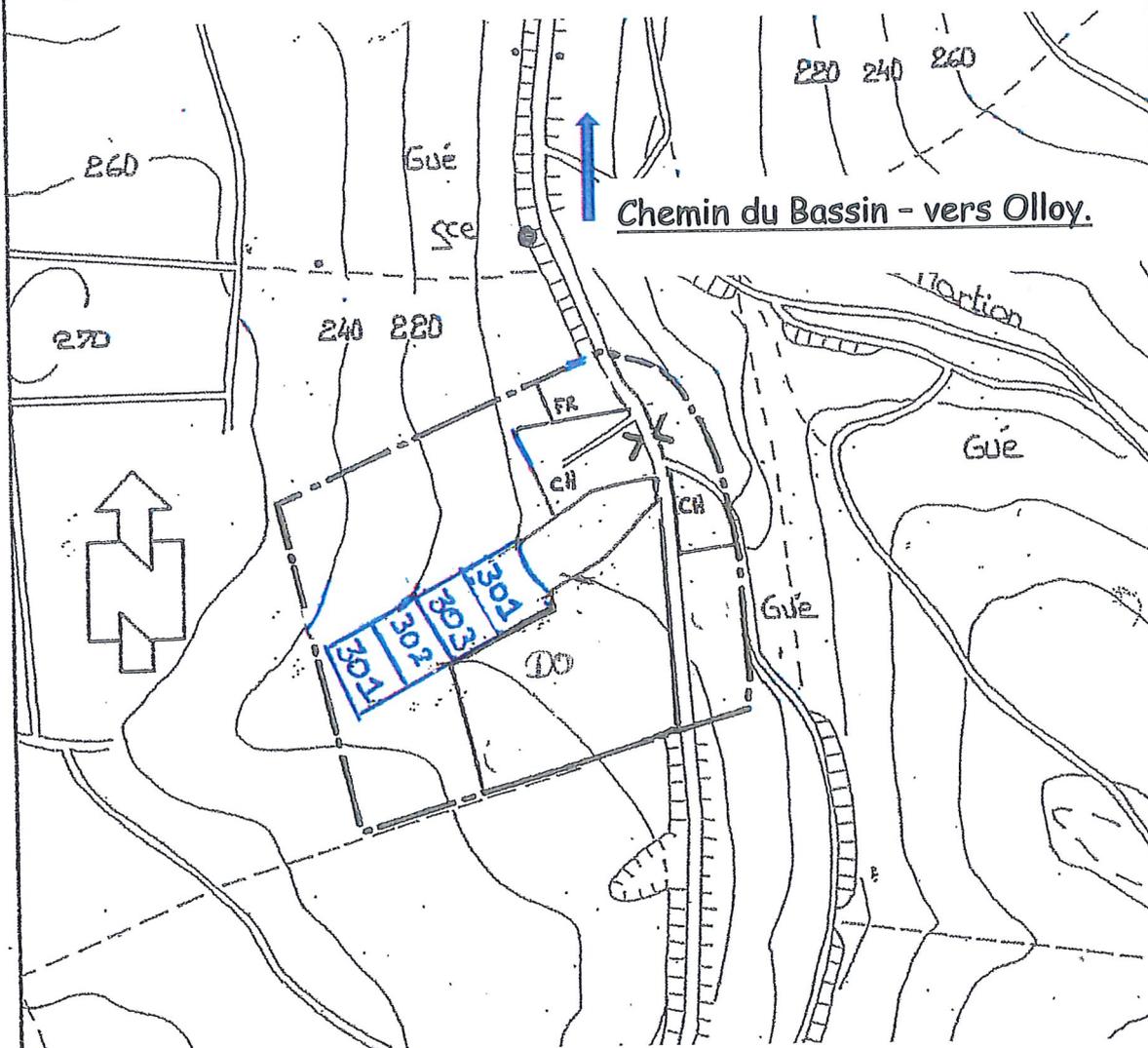
PRET-AU-LEU

PARTS DE BOIS

D'OLLOY

DE 301 à 303

EXERCICE 2022



Conditions particulières.

Sont délivrés :

- Houppiers & baliveaux (bois martelés).
- Nettoyage de la souille cassée (uniquement)
- Les branches et ramilles seront disposées hors des trouées

Sont Réservés :

- Les bois non marqués

Les cordes, fagots ou perches ne peuvent être dressés contre les arbres réservés.

viroinvol

35/III

TAILLE GUERITTE

Conditions particulières.

Sont délivrés :

- Les bois martelés (exploitation de cloisonnements)
- Les souches seront rabattues au ras du sol.
- **Débardage avec un engin adapté et se fera à partir des cloisonnements uniquement.**

Les bois seront façonnés au fur et à mesure de l'exploitation.

Les branches et ramilles seront disposées hors des cloisonnements.

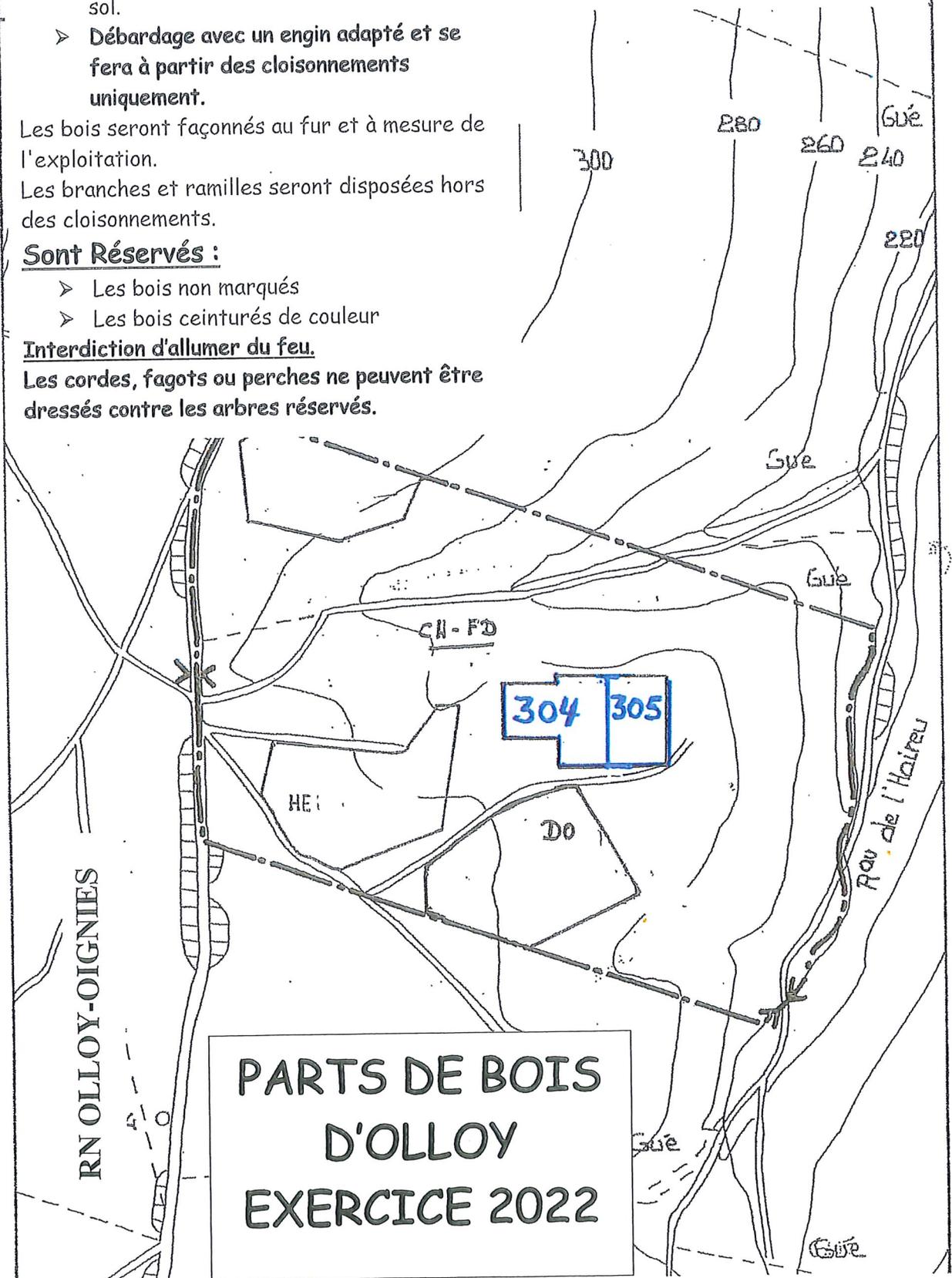
Sont Réservés :

- Les bois non marqués
- Les bois ceinturés de couleur

Interdiction d'allumer du feu.

Les cordes, fagots ou perches ne peuvent être dressés contre les arbres réservés.

De 304 à 305

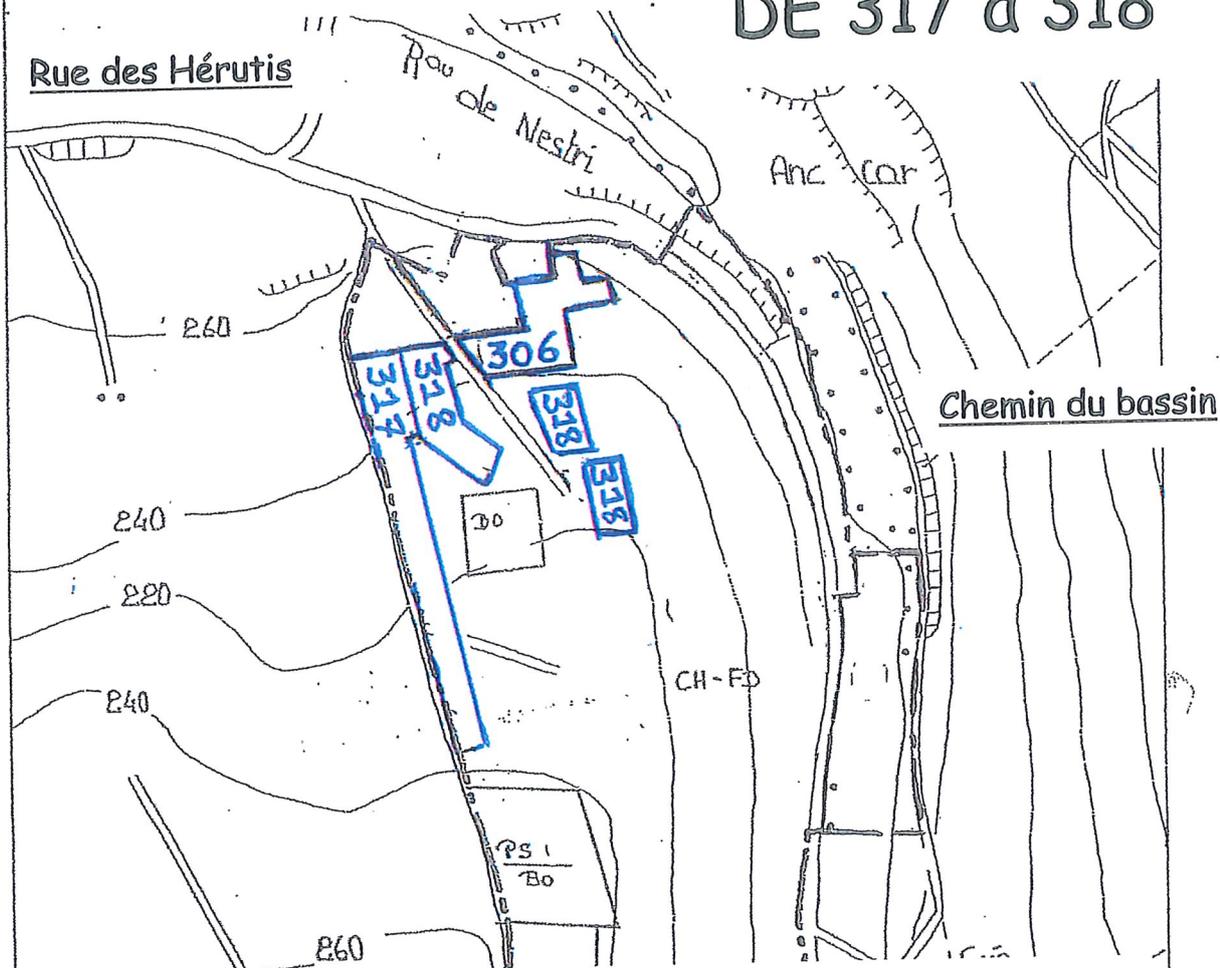


PARTS DE BOIS
D'OLLOY
EXERCICE 2022

**PARTS DE BOIS
D'OLLOY
EXERCICE 2022**

LES PILERIES

**DE 306
DE 317 à 318**



Conditions particulières.

Sont délivrés :

- Les bois martelés (éclaircie & exploitation de cloisonnements)
- Les souches seront rabattues au ras du sol.
- **Débardage avec un engin adapté et se fera à partir des cloisonnements uniquement.**

Les bois seront façonnés au fur et à mesure de l'exploitation.
Les branches et ramilles seront disposées hors des cloisonnements.

Sont Réservés :

- Les bois non marqués
- Les bois ceinturés de couleur

Interdiction d'allumer du feu.

Les cordes, fagots ou perches ne peuvent être dressés contre les arbres réservés.

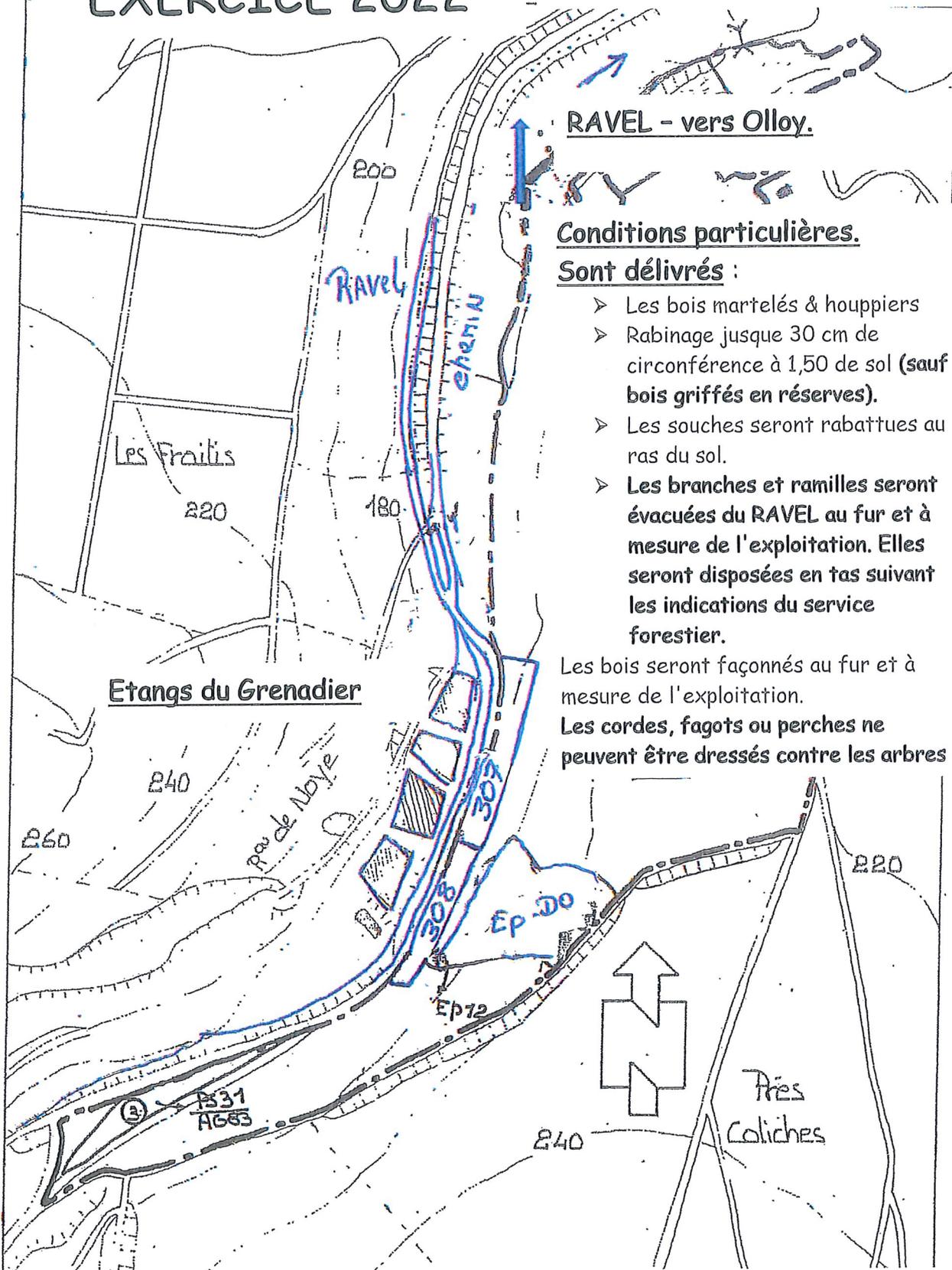
viroinvai

34 | I

PLANTIS DU PLANE

PARTS DE BOIS D'OLLOY EXERCICE 2022

DE 307 à 308



RAVEL - vers Olloy.

Conditions particulières.

Sont délivrés :

- Les bois martelés & houppiers
- Rabinage jusque 30 cm de circonférence à 1,50 de sol (sauf bois griffés en réserves).
- Les souches seront rabattues au ras du sol.
- Les branches et ramilles seront évacuées du RAVEL au fur et à mesure de l'exploitation. Elles seront disposées en tas suivant les indications du service forestier.

Les bois seront façonnés au fur et à mesure de l'exploitation.

Les cordes, fagots ou perches ne peuvent être dressés contre les arbres

Conditions particulières.**Sont délivrés :**

- Les bois martelés (éclaircie & exploitation de cloisonnements)
- Les souches seront rabattues au ras du sol.
- **Débardage avec un engin adapté et se fera à partir des cloisonnements uniquement.**

Les bois seront façonnés au fur et à mesure de l'exploitation.

Les branches et ramilles seront disposées hors des cloisonnements.

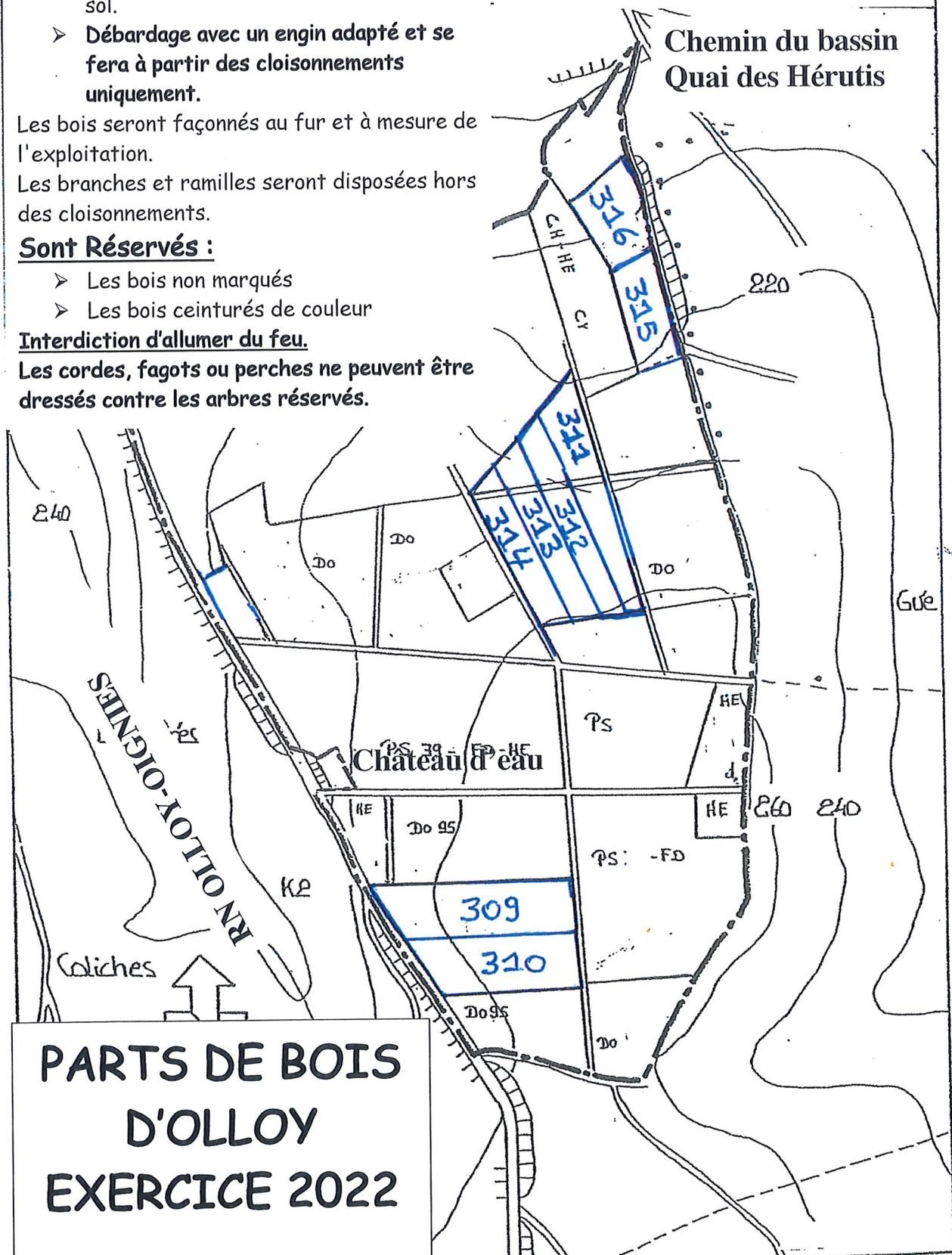
Sont Réservés :

- Les bois non marqués
- Les bois ceinturés de couleur

Interdiction d'allumer du feu.

Les cordes, fagots ou perches ne peuvent être dressés contre les arbres réservés.

De 309 à 316

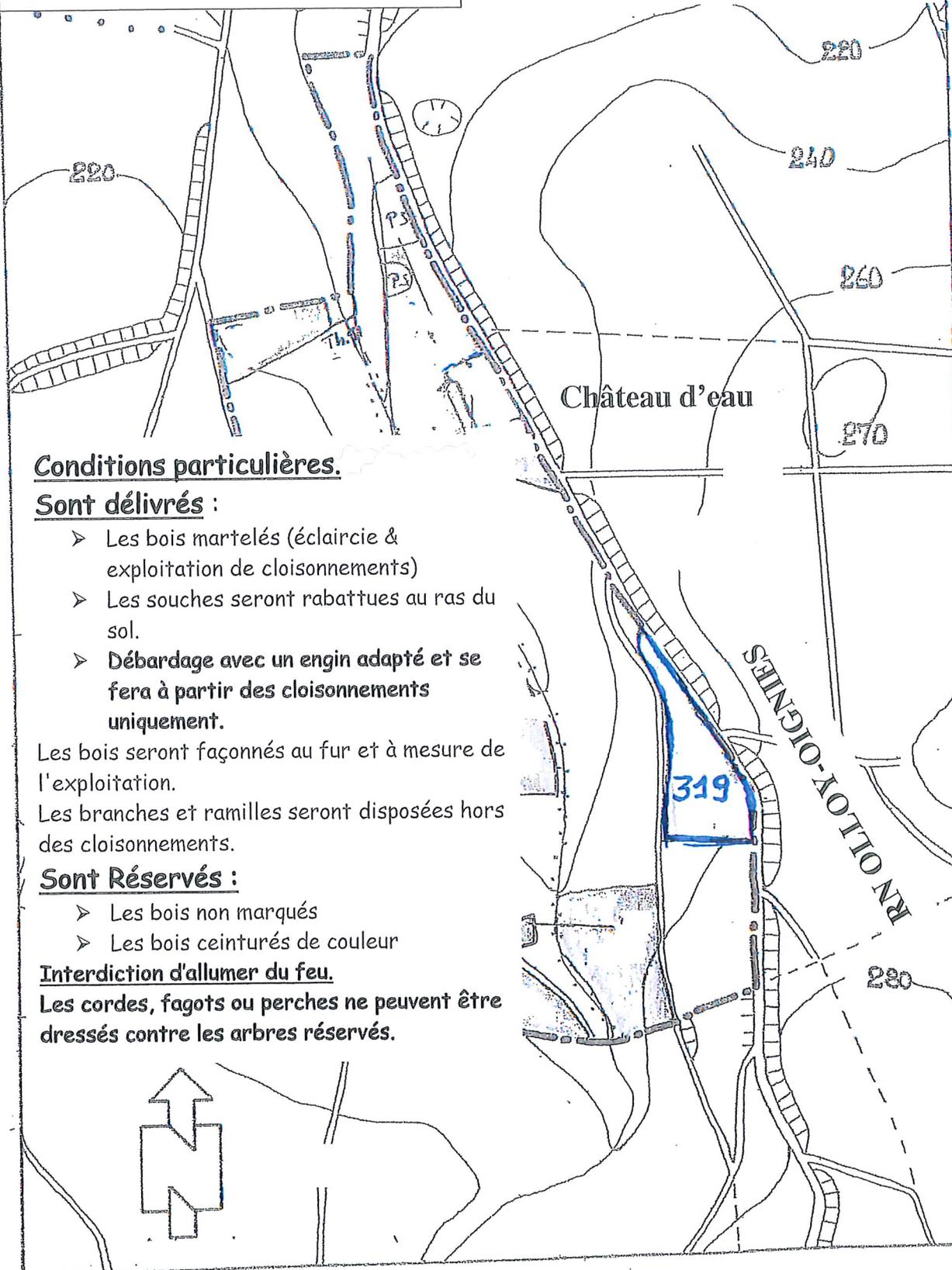
Chemin du bassin
Quai des Hérutis

**PARTS DE BOIS
D'OLLOY
EXERCICE 2022**

PARTS DE BOIS D'OLLOY EXERCICE 2022

PRES COLICHES

319



Conditions particulières.

Sont délivrés :

- Les bois martelés (éclaircie & exploitation de cloisonnements)
- Les souches seront rabattues au ras du sol.
- Débardage avec un engin adapté et se fera à partir des cloisonnements uniquement.

Les bois seront façonnés au fur et à mesure de l'exploitation.

Les branches et ramilles seront disposées hors des cloisonnements.

Sont Réservés :

- Les bois non marqués
- Les bois ceinturés de couleur

Interdiction d'allumer du feu.

Les cordes, fagots ou perches ne peuvent être dressés contre les arbres réservés.

PARTS DE BOIS D'OLLOY EXERCICE 2022

Conditions particulières.

Sont délivrés :

- Les bois martelés (éclaircie & exploitation de cloisonnements)
- Les souches seront rabattues au ras du sol.
- **Débardage avec un engin adapté et se fera à partir des cloisonnements uniquement.**

Les bois seront façonnés au fur et à mesure de l'exploitation.

Les branches et ramilles seront disposées hors des cloisonnements.

Sont Réservés :

- Les bois non marqués
- Les bois ceinturés de couleur

Interdiction d'allumer du feu.

Les cordes, fagots ou perches ne peuvent être dressés contre les arbres réservés.

